

**TO.-
REPUBLIQUE DU BENIN**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°97-162 du 7 AVRIL 1997

Portant nomination d'un Elève Officier au
Grade de Lieutenant Stagiaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-016 du 18 Juin 1990, portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981, portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises et la Loi 88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 87-001 du 27 Février 1995, portant Loi des Finances pour la gestion 1987 ;
- VU le Décret N° 95-48 du 20 Février 1995, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- Sur proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 février 1997

D E C R E T E

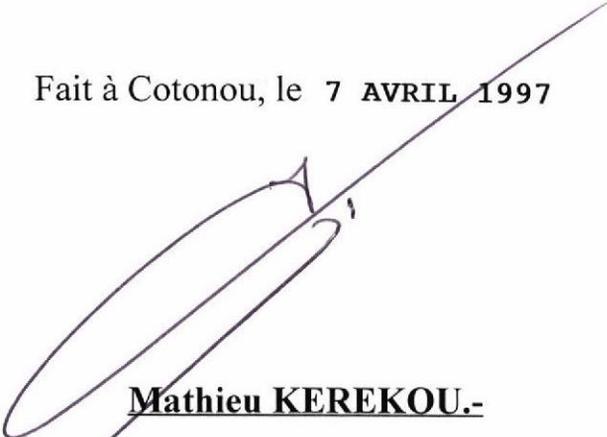
Article 1er : L' Elève-Officier Marcel ADJAHO est nommé au grade de Lieutenant-Stagiaire pour compter du 1er Octobre 1996 .

Article 2 - La présente nomination donne droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par la Loi N° 90-011 du 31 mai 1990 portant Loi des Finances pour la gestion 1990.

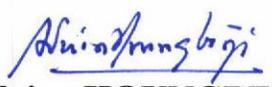
Article 3- Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 7 AVRIL 1997

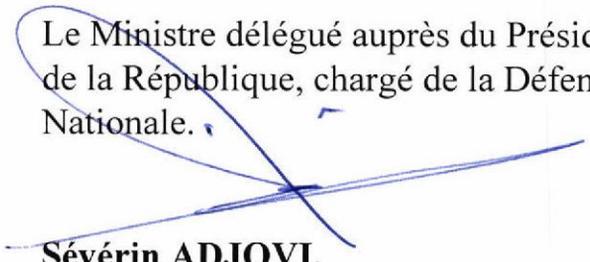
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU.-

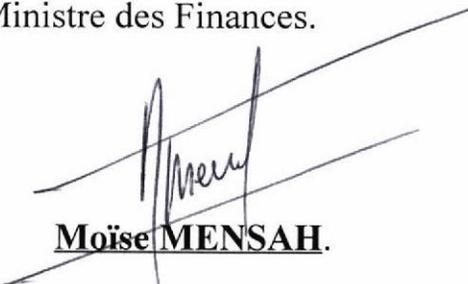
Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,


Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre délégué auprès du Président
de la République, chargé de la Défense
Nationale.


Sévérin ADJOVI.

le Ministre des Finances.


Moïse MENSAH.

Ampliatiions : - PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MPREPE 4 MDR 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-GDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEB 3 JO 1.